



SCOLARISATION EN UPE2A COLLEGE ELEVES NON OU PEU SCOLARISES ANTERIEUREMENT

Public ciblé

NIVEAU DES ELEVES
<ul style="list-style-type: none">❖ Compétences scolaires : Elèves non lecteurs/scripteurs dans aucune langue Elèves qui déchiffrent l'écrit sans être dans la lecture -compréhension (fin de cycle 2 non atteinte dans sa langue maternelle)❖ Compétences en langue française : Français oral : jusqu'au B1
INSCRIPTION DANS L'ETABLISSEMENT
« Inscription de l'élève dans une classe ordinaire, le critère d'âge étant prioritaire (un à deux ans d'écart avec l'âge de référence de la classe concernée maximum)» ¹

Organisation de la prise en charge en UPE2A

Nombre maximum d'heures de prise en charge FLE/FLS/alpha : 15h

L'apprentissage du français est prioritaire pour cette première année de scolarisation.

Elèves débutants en lecture/écriture ou/et apprentis lecteurs/scripteurs
<ul style="list-style-type: none">* Priorité au français oral (jusqu'au niveau A1) puis à l'apprentissage de la lecture – écriture.* Prise en charge possible sur 2 ans en UPE2A NSA quand l'élève n'a pas atteint le niveau A1 à l'écrit et à l'oral à la fin de la première année. En deuxième année, la prise en charge doit évoluer pour permettre davantage d'inclusion. A la fin de la prise en charge globale, on vise les attendus du cycle2, voire du cycle 3 pour les plus avancés.* Elaboration d'un PPRE ou PPRE passerelle* Autres dispositifs d'aide : devoirs faits (groupe spécifique EANA), accompagnement personnalisé...

¹ « un à deux ans d'écart avec l'âge de référence de la classe concernée maximum » [Circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012](#)

DECOUPAGE THEMATIQUE

*Français : oral, lecture, écriture, FLSCO

*Contenus à aborder dans le cadre de l'UPE2A :

- Découverte du monde (histoire géographie, EMC niveau cycle 2)

- Préparation à la certification PIX, à l'ASSR

- Pour les 3^e : préparation au CFG, préparation au projet professionnel (quelques heures réparties sur l'année)

Emploi du temps des élèves en UPE2A

Organisé prioritairement par plages de 3h, essentiellement le matin, et sur au minimum 4 jours.

Organisation de l'inclusion

- ❖ Quand ils ne sont pas en UPE2A, les élèves sont inclus dans leur classe de rattachement en priorité dans les disciplines les moins linguistiques (EPS, éducation musicale, arts plastiques...) et dans les autres disciplines tout au long de l'année sans attendre que l'écrit soit installé.
Ils peuvent également bénéficier de tous les dispositifs communs (Devoirs faits, AP, heures sur les fondamentaux).
- ❖ Pour favoriser l'intégration des élèves dans l'établissement, l'élève peut aussi participer à des activités proposées dans le cadre de l'établissement (chorale, clubs, association sportive...)
- ❖ Pour certains élèves de 3^e, des PAFI peuvent être mis en place dans le cadre de la prévention du décrochage scolaire.

CAS 1 : l'élève est affecté dans l'établissement où il suit les cours de FLE

L'élève est inscrit en classe ordinaire mais suit prioritairement tous les cours de FLE.

CAS 2 : l'élève est affecté dans un établissement différent de celui où il suit des cours de FLE

- ▷ Les plages horaires de FLE sont prioritairement prévues sur une demi-journée (3h) pour éviter les déplacements de l'élève pour 1 ou 2 heures.
- ▷ L'établissement de rattachement et celui d'accueil doivent connaître l'emploi du temps de l'élève et établir une convention de scolarité partagée (avec les horaires prévus de FLE) signée par les 2 établissements et le représentant légal. Une prise en charge des tickets de transports est possible avec le fond social et/ou le conseil départemental.

- ▷ Pour que l'élève puisse rapidement avoir des repères et connaître le trajet entre son établissement de rattachement et l'établissement d'accueil pour les cours de FLE, l'élève est accompagné une première fois par un personnel du collège (AED par exemple). Si plusieurs élèves du même établissement sont concernés par les cours de FLE, ils peuvent faire le trajet ensemble. Une rencontre avec les parents permettra d'expliquer l'organisation de la prise en charge et son évolution vers une inclusion de plus en plus importante dans l'établissement de rattachement.

Recommandations pour les établissements :

- ▷ Il est recommandé de construire d'abord l'emploi du temps de l'enseignant de l'UPE2A pour pouvoir choisir la classe de rattachement dont l'emploi du temps est le plus adapté.
- ▷ Confronter l'emploi du temps de l'UPE2A avec l'emploi du temps des classes du niveau pour permettre l'inclusion des élèves dans des classes où ils vont pouvoir suivre en priorité les matières moins linguistiques (EPS, éducation musicale, arts plastiques...).
- ▷ Intégrer à l'emploi du temps les heures correspondant aux dispositifs susceptibles de favoriser les apprentissages (accompagnement personnalisé, Devoirs faits, heures sur les fondamentaux notamment en mathématiques, mais aussi UNSS et clubs divers le cas échéant). L'emploi du temps est individualisé au profil de chaque élève.
- ▷ Faciliter l'articulation entre l'UPE2A et la classe d'inclusion : évaluer les besoins en fonction du profil de l'élève, organiser des décloisonnements : **pour les élèves déjà lecteurs**, possibilité d'inclure l'élève (inscrit en 4^{ème} ou 3^{ème}) en cours de LV en 6^{ème} ou 5^{ème} avec l'horaire complet s'il est débutant en LV (notamment en anglais).
- ▷ Quand une SEGPA est présente dans l'établissement, possibilité pour certains élèves de suivre les cours de maths de cette section.
- ▷ Prévoir des points réguliers entre l'enseignant et l'équipe de direction, avec éventuellement et selon les cas la vie scolaire, pour assurer le suivi des élèves (inclusion, orientation, absentéisme...).